



Systeme de Certification du Processus de Kimberley au Cameroun.

RAPPORT DE SURVEILLANCE INDEPENDANTE

Christian ANANGUE et Sandrine KOUBA
RELUFA | JUILLET 2021



Le projet

Surveillance indépendante du Processus de Kimberley au Cameroun (SIPROKIM)

Financement : PROCIVIS

Période de mise en œuvre : Décembre 2019 à Décembre 2021

Le projet SIPROKIM voudrait contribuer à améliorer la gouvernance du secteur diamantifère et la mise en œuvre du système de certification du processus de Kimberley au Cameroun (SCPK). Cela passe par la mise en place d'une dynamique durable de surveillance du SCPK dans les régions de l'Est et de l'Adamaoua où l'exploitation est déjà effective, la mise à disposition de plus d'information sur la gouvernance des diamants et l'enrichissement des débats au niveau national et international.

Qui sommes nous



Le Centre de Protection de l'Environnement et de Défense des Intérêts Communautaires (**CEPEDIC**) s'est donné pour mission de promouvoir un développement axé sur la recherche de l'amélioration du bien-être des populations vulnérables/défavorisées ; à travers les stratégies durables de lutte contre la pauvreté, le respect des droits humains et la protection de l'environnement.



La Commission Justice et Paix de l'Archidiocèse de Bertoua (**CDJP – Bertoua**) veut contribuer à la promotion humaine intégrale et au développement social des peuples dans le Département du Lom et Djérem en œuvrant pour la libération de la personne humaine de l'ignorance ; la justice sociale et fraternelle entre les communautés selon l'Évangile, la doctrine sociale de l'Église.



Le centre d'Accompagnement pour la Gouvernance des ressources naturelles (**CENAGREN**) a pour mission de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des communautés à travers un développement participatif orienté vers la durabilité



Le Réseau de Lutte contre la Faim (**RELUFA**) s'est donné pour mission de lutter contre les problèmes systématiques générateur de faim, de pauvreté, d'injustices socio-économiques et environnementales. Ses domaines d'intervention sont relatifs à la souveraineté alimentaire et à une gestion durable des ressources naturelles incluant les ressources foncières et minérales.

Le présent rapport a été rédigé par les organisations ci-dessus dans le cadre du projet SIPROKIM avec le soutien financier du PROCIVIS. Son contenu relève de la seule responsabilité de ses auteurs et ne peut en aucun cas être perçu comme reflétant le point de vue du PROCIVIS et/ou de l'Union Européenne.

Contenu

Acronymes	2
Introduction	3
Méthodologie.....	3
I. Observations générales	4
1. Niveau de formalisation de l'extraction minière artisanale et conformité des documents des exploitants et collecteurs	4
2. Traçabilité des transactions entre les différents acteurs de la chaîne de production et de commercialisation	6
3. Surveillance gouvernementale du Pk	7
4. Sécurité économique et développement durable dans le secteur de l'artisanat minier	8
5. Défis sociaux et environnementaux	10
6. Violences (genre, conditions de travail, Force de maintien de l'ordre, Rebelles, etc.)	11
7. Droits fonciers sur les espaces exploités par les artisans miniers et conflits	12
8. Faits nouveaux/marquants	13
II. Difficultés rencontrées dans la surveillance indépendante du secteur	13
Conclusions et recommandations	14

Acronymes

ASU : Airport Security Unit

CDJP-BE : Commission Diocésaine Justice et Paix de l'Archidiocèse de Bertoua

CENAGREN : Centre d'Accompagnement pour la Gouvernance des Ressources Naturelles

CEPEDIC : Centre de Protection de l'Environnement et de Défense des Intérêts Communautaires

HCR : Haut-Commissariat de Nations Unies pour les Réfugiés

LWF : Lutheran World Federation

PK : Processus de Kimberley

RCA : République Centrafricaine

RELUFA : Réseau de Lutte contre la Faim

SCPK : Système de certification du Processus de Kimberley

SNPK : Secrétariat National du Processus de Kimberley

Introduction

L'industrie diamantifère dans le monde pèse en plusieurs milliards de dollars mais le Cameroun est un petit acteur. Le Cameroun rapporte une production annuelle moyenne d'environ 2 000 carats, avec une valeur d'environ 260 000 USD. Cela constitue une fraction (0,00002%) de la production mondiale moyenne de 135 millions de carats, d'une valeur de 12,7 milliards USD, par an.

Vers la fin des années 80, plusieurs pays producteurs de diamants bruts sont déstabilisés par des milices ou des groupes rebelles financés grâce à l'exploitation illégale des diamants bruts. Compte tenu des crimes inhumains et dégradants, les Etats se sont accordés en 2000 à mettre en place le Système de Certification du Processus de Kimberley (SCPK), consacré par la résolution 55/56 de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour endiguer l'entrée dans les circuits officiels des diamants de « conflits », définis comme « des diamants bruts utilisés par les mouvements rebelles ou leurs alliés pour renverser les gouvernements légitimes ».

Suite à l'adoption du décret n° 2011/3666/PM du 2 novembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du système de certification du Processus de Kimberley, le Cameroun a été accepté comme participant au Processus de Kimberley en Juin 2012. Néanmoins, le Cameroun est maintenant confronté à l'un des plus grands défis auxquels l'industrie du diamant est confrontée ces dernières années, à savoir le soupçon de commerce illégal des diamants en provenance de la République centrafricaine voisine (RCA). Les régions de l'Est et de l'Adamaoua au Cameroun partagent en effet 729 km de frontières avec la République Centrafricaine qui est un grand producteur de diamants bruts, mais qui traverse un conflit armé. C'est une raison pour la société civile d'être vigilante afin que les diamants de conflits ne puissent pas inonder le circuit officiel, eu égard à la porosité des frontières qui n'est plus à démontrer.

RELUFA, une organisation de la société civile au Cameroun agissant en qualité d'observateur, veille à l'implémentation du SCPK depuis 2012 à travers une surveillance indépendante du secteur diamantifère. Avec la participation de plusieurs autres organisations de la société civile locale, des observations ont été faites sur le terrain et sont à la base des recommandations formulées dans l'optique de contribuer à l'amélioration de la gouvernance de ce secteur.

Méthodologie

La collecte des données s'est faite à travers une application de collecte de données en/hors ligne dénommée « Kobocollect », au courant des mois de Février et de Mars 2021 exclusivement dans 5 sites, Gbiti, Sandji, Yassissa, Bonewala dans la région de l'Est et Fel dans la région de l'Adamaoua, répartis respectivement dans trois départements notamment la Kadey, la Boumba et Ngoko et le Mbére,. Un formulaire a été conçu et la collecte des données

sur le terrain a été faite par la plateforme de surveillance des OSC incluant CEPEDIC, CENAGREN, CDJP et RELUFA. Il était question de rencontrer les acteurs tels que les artisans, les collecteurs, les bureaux d'achat, les points focaux du PK.

Les points et activités surveillés sont relatives à/au :

- Niveau de formalisation de l'Extraction minière artisanale et la conformité des documents des exploitants et collecteurs
- La traçabilité des transactions entre les différents acteurs de la chaîne de production et de commercialisation du diamant
- L'effectivité et efficacité de la surveillance gouvernementale
- La Surveillance du trafic transfrontalier et aérien
- Les violences (Genre, conditions de travail, Force de maintien de l'ordre, Rebelles, etc.)
- La sécurité économique et le développement durable dans le secteur de l'artisanat minier
- Les défis sociaux, environnementaux et fonciers.

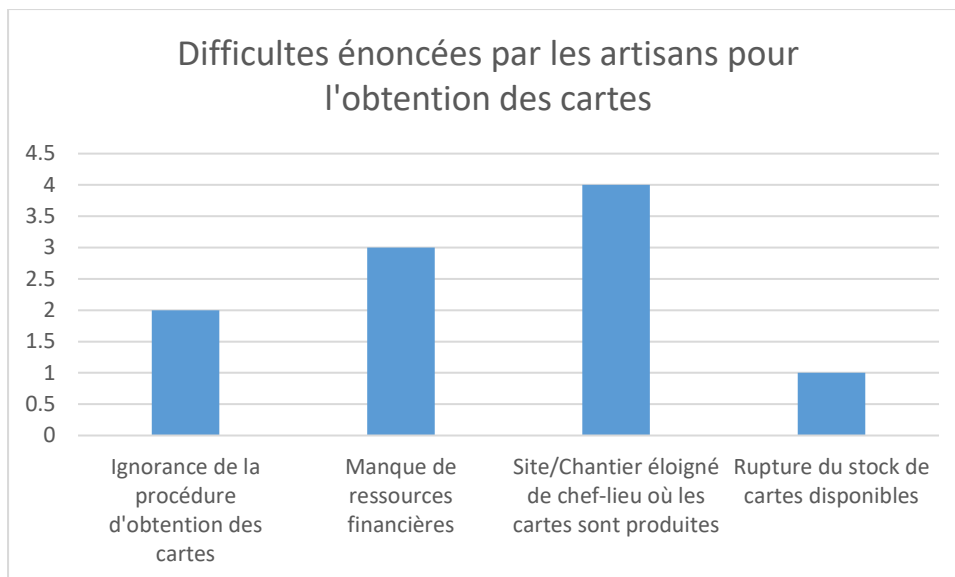
Toutefois, les limites de ce rapport sont liées au choix des sites visités qui, du point de vue quantitatif, sont en nombre réduit du fait de la faiblesse des ressources financières disponibles. Du point de vue qualitatif, l'insécurité dans certaines zones frontalières où sont localisés des sites assez productifs n'a pas permis un bon déploiement et l'on peut noter la désertion d'une OSC locale qui avait la charge d'une zone stratégique dans le département de la Boumba et Ngoko.

I. Observations générales

1. Niveau de formalisation de l'extraction minière artisanale et conformité des documents des exploitants et collecteurs

Les travailleurs miniers sont constitués en grande partie de camerounais et de centrafricains (près de 10%), réfugiés en majorité du fait de la crise en RCA. Sur 158 artisans dont dénombrent les 5 sites visités, il n'y a que 4 artisans qui sont formellement enregistrés, soit un taux de formalisation de 2.5%.

Les difficultés énoncées par les artisans miniers pour l'obtention des cartes et des autorisations sont liées par ordre d'importance à l'éloignement des sites/Chantiers du chef-lieu du département où les cartes sont produites, au manque de ressources financières des artisans, à l'ignorance de la procédure d'obtention des cartes, et enfin à la rupture des stocks des cartes disponibles.



L'obtention et le renouvellement des autorisations et autres documents de conformité des artisans, collecteurs, bureaux d'achats sont encadrés dans le code minier (Loi 2016/017 du 14 Décembre 2016, Article 171 alinéa 2.2) et sont une exigence pour exercer en toute liberté. Malheureusement, la presque totalité des sites visités n'ont pas d'autorisation. Il n'y a qu'une exploitation semi-mécanisée qui a pu adjoindre à sa déclaration la preuve d'une autorisation formelle.

La disponibilité des registres est une exigence dans le système du contrôle interne. Ce registre permet aux artisans d'enregistrer la production quotidiennement et contribue à la traçabilité. Or, dans la pratique, l'existence de ces registres reste une illusion car la totalité des artisans ne possède pas de registres. Par conséquent, leur production n'est pas enregistrée et cela laisse transparaître une absence des bordereaux de production qui sont pourtant des documents de conformité qui participe à la traçabilité du diamant. Ce qui suscite un questionnement sur la fiabilité des données statiques de production et sur la traçabilité du diamant du point d'origine jusqu'à l'exportation. Pourtant, dans le système de traçabilité, cette production devrait être connue et acheminée vers des bureaux d'achats susceptibles de faire l'objet de contrôle inopiné par les superviseurs du PK.

Certains agents du PK estiment que les documents de traçabilité (feuillet de production, bordereaux d'achat, etc.) sont inadaptés dans un contexte de faible alphabétisation des artisans et des collecteurs. Cette situation amènerait les agents du PK à faire « une seconde traçabilité » au niveau du siège. Refaire la traçabilité consisterait pour les agents du PK à recevoir au niveau du siège des usagers porteurs de diamants bruts exempts de référence, sinon d'origine, à faire appel sur le terrain au superviseur ou au contrôleur pour enregistrer préalablement le diamant en question dans un registre et ensuite l'accompagner des documents y afférents, pour qu'enfin les diamants soient déclarés conformes.

En ce qui concerne les collecteurs, le nombre de ceux qui ont été rencontrés est très réduit (2). L'on peut relever simplement qu'il y en a qui exercent dans la clandestinité. A titre d'illustration, deux d'entre eux déclarent avoir des bordereaux d'achat, mais à la vérification

un seul en possède. Il existe par ailleurs un bureau d'achat mixte (or et diamant) qui a pu être identifié dans le département du Mbere (Adamaoua) et qui est conforme. Ce dernier a son autorisation de commercialisation, ses bordereaux et ses feuillets d'achats. Dans les autres zones (à l'Est), aucun bureau d'achat de diamant n'a pu être identifié. Ce bureau identifié déclare avoir fait des achats de 12 carats de pierre durant le trimestre de la collecte. Ce bureau d'achat s'approvisionnerait-il aussi dans la région de l'Est où il n'y a pas de bureau d'achat présent ? Malheureusement, nous n'avons pas de réponses à cette question.

2. Traçabilité des transactions entre les différents acteurs de la chaîne de production et de commercialisation

La majorité des acheteurs de la production des diamants bruts dans les sites d'extraction exercent dans le secteur informel et sont en marge du dispositif réglementaire qui régit le secteur. Les commerçants qui peuvent aussi rentrer dans la catégorie des acheteurs informels, profitent des marchés périodiques pour effectuer leurs achats en pierres précieuses.

Encadré 1

Selon le groupe des experts des Nations Unies dans leur rapport du 25 Juin 2021 (S/2021/569)¹, la plupart des acheteurs d'or et de diamants dans les principales villes dans l'est du Cameroun n'étaient pas homologués. Les acheteurs qui l'étaient considéraient rarement l'origine des minerais comme critère sur lequel fonder leur décision. Cinq acheteurs établis à Garoua Boulai, Bertoua et Kenzou ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils cherchaient davantage à conclure des marchés d'or qu'à en examiner l'origine

La production des sites est généralement acheminée vers les chefs-lieux de département et de régions. Mais beaucoup d'artisans ignorent les destinations des diamants bruts vendus aux acheteurs informels.

Il est rapporté dans cette collecte d'information que les acheteurs s'approvisionnent tant au Cameroun qu'en RCA, en occurrence dans les villages de Yibi et Ngueze (département de Nana-Mambéré, zone orange²), dans un contexte de porosité des frontières. Or, selon les recommandations faites aux participants dans la déclaration de Moscou de 2005, ceux-ci ont l'obligation de renforcer leur sécurité au niveau des frontières pour empêcher l'introduction des diamants de sang.

Encadré 2

Selon le panel des experts des Nations Unies, le Cameroun demeure une filière importante pour les exportations illégales d'or et de diamants en provenance de la République centrafricaine. Des Centrafricains travaillant comme creuseurs et collecteurs, mais vivant au

¹ Rapport final du groupe d'experts sur la république centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2536(2020) du Conseil de sécurité des Nations Unies,

² Une zone de transition entre la zone rouge et la zone verte

Cameroun avec le statut de réfugiés, franchissent régulièrement la frontière pour se livrer à des activités minières illégales et à du trafic de marchandises. Le Groupe d'experts a recueilli plusieurs témoignages de ces acteurs dans trois camps de réfugiés et deux villes du Cameroun situées à la frontière. Ils travaillaient dans les sites miniers lorsqu'ils étaient établis en République centrafricaine, puis ayant du mal à trouver un emploi au Cameroun, ils avaient décidé de retourner travailler dans le secteur minier en République centrafricaine, tout en conservant leur résidence au Cameroun.

Le Groupe d'experts a également interrogé plusieurs ressortissants du Cameroun, habitant dans des villes de l'Est du pays, qui ont confirmé qu'ils participaient à des activités minières en République centrafricaine en tant qu'acheteurs ou mineurs et faisaient passer de l'or en contrebande au Cameroun. À Dilapoko, Gamboula et Dombaéké (préfecture de Mambéré-Kadéï), par exemple, le Groupe d'experts a constaté la présence de plusieurs Camerounais qui lui ont indiqué qu'ils étaient des négociants d'or et de diamants.

Le Groupe d'experts a observé que des exploitants homologués de la République centrafricaine, c'est-à-dire des creuseurs artisanaux, des collecteurs et des chefs de coopératives minières, se livraient à du négoce illégal d'or et de diamants au Cameroun, faisant valoir que le marché y était plus lucratif. Un négociant d'or et de diamants établi à Gamboula a indiqué au Groupe d'experts qu'il déclarait moins de 50 % de son stock aux autorités centrafricaines. Il vendait le reste à Kenzou (Cameroun), où il se rendait une fois par semaine. Il a expliqué que les acheteurs au Cameroun offraient un meilleur prix que ceux de Berbérati ou de Bangui.

3. Surveillance gouvernementale du Pk

Il s'avère que les visites des agents du PK sont assez rares (pas plus de 2 fois pendant le trimestre) généralement pour contrôler et collecter des informations. Certains sites n'ont même pas eu de visites des agents du PK au courant du premier trimestre 2021.

2/3 Collecteurs ont reçu une visite des agents du PK au courant du premier trimestre 2021 principalement dans le cadre du suivi des stocks de diamant, de la vérification et de la signature des bordereaux d'achat.

Les artisans n'ont fait mention d'aucune action menée par le gouvernement à travers ses démembrements pour réduire la nature informelle de l'activité minière artisanale.

Pour assurer la traçabilité des diamants bruts au Cameroun, le gouvernement a mis en place des mécanismes de surveillance au niveau des frontières entre le Cameroun et la RCA et des aéroports notamment de Yaoundé et de Douala. Il s'agit par exemple des postes de contrôles à la frontière, du contrôle des personnes traversant ces postes, du déploiement de quelques personnels du SNPK dans les aéroports, etc.

Malheureusement, ces mécanismes sont défaillants en plusieurs points :

- Le déficit de coordination entre le SNPK, la direction générale des douanes, les forces de maintien de l'ordre et l'unité de sécurité aéroportuaire, en particulier au niveau de l'Aéroport de Douala

- Le faible contrôle des personnes et des biens entre le Cameroun et la RCA
- La faible informatisation des plateformes aéroportuaires
- Nonobstant la disponibilité des outils de contrôle des pierres, il est difficile d'identifier les diamants bruts passant sous un scanner. De ce fait, ils passent inaperçus dans les soutes. Il existe aussi un défaut d'interprétation de l'imagerie des diamants bruts par les agents de l'Airport Security Unit (ASU). Ces diamants étant des éléments organiques, apparaissent très souvent dans les sacs comme des grains d'arachide et par conséquent sont peu suspects. Le personnel du PK, n'étant pas habilité, ne peut pas s'engager à faire des fouilles systématiques, bien qu'il soit très souvent joint aux équipes compétentes conformément aux exigences de l'aviation civile.

D'autres défaillances sont aussi révélées par le rapport du groupe des experts des Nations Unies.

Encadré 3

Le Groupe d'experts a enquêté sur les stratégies de franchissement de la frontière, utilisées par les contrebandiers sans se faire arrêter. Plusieurs empruntaient des routes parallèles pour éviter de franchir des postes de contrôle officiels. Le Groupe d'experts a recensé par exemple cinq autres routes de Gamboula à Kenzou et plus de cinq de Cantonniers à Garoua Boulai. Les contrebandiers ont confirmé qu'ils pouvaient également compter sur l'indulgence des agents douaniers camerounais, surtout à l'égard de personnes transportant de petites quantités d'or ou de diamants. Deux agents camerounais postés à Kenzou et Garoua Boulai et un agent de la police des frontières à Gbiti ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils faisaient davantage attention aux articles interdits, tels que les drogues et les armes, surtout lorsqu'ils estimaient que le contrebandier se livrait à de telles activités pour subvenir à des besoins quotidiens. Les deux agents des douanes camerounais ont également déclaré au Groupe d'experts que leur hiérarchie leur demandait de diriger vers l'administration minière seulement ceux qui traversaient la frontière avec de grandes quantités d'or et de diamants. Ils ont également reconnu qu'il leur était difficile de procéder ainsi, les transporteurs étant souvent accompagnés d'autres responsables des douanes ou travaillant pour le compte d'individus liés aux élites camerounaises, prêtes à les protéger le cas échéant.

4. Sécurité économique et développement durable dans le secteur de l'artisanat minier

La déclaration de Washington (2012) qui encourage l'intégration du développement de l'extraction artisanale des diamants dans la mise en application du processus de Kimberley vise l'amélioration des conditions de vie des travailleurs de ce secteur. Cet indicateur et le suivant ont l'intention de faire le point sur la viabilité économique, sociale et environnementale du secteur minier artisanal.

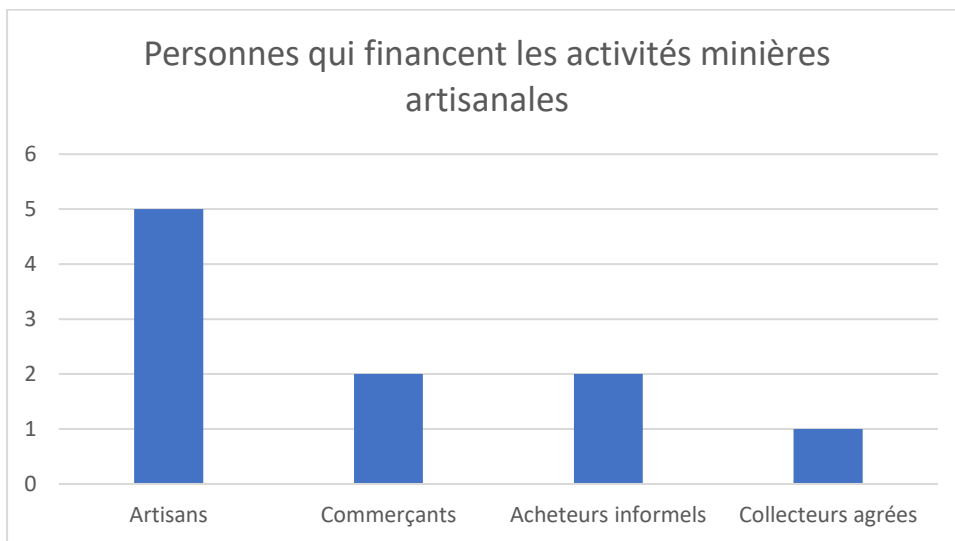
➤ Financement des activités minières artisanales

Pour la mise en œuvre des activités minières artisanales, les artisans rencontrés disent s'autofinancer bien qu'il y ait d'autres modes de financements tels que :

- L'octroi de matériel par un financeur avec l'obligation de rétrocéder la ressource ;
- L'octroi des ressources financières avec l'obligation de rétrocéder la ressource ;
- L'octroi de matériel et partage des gains.

Les personnes/acteurs qui financent donc les activités dans les sites sont :

- Les artisans eux même ;
- Les commerçants ;
- Les acheteurs informels ;
- Les collecteurs agréés.



➤ **Connaissances des diamineurs et accès intrants pour assurer une exploitation diamantifère rentable**

Les priorités relevées par les artisans en termes de besoins en renforcement de capacités sont relatives aux :

- Connaissances sur la législation et la conformité
- Connaissances de leurs droits et de leurs obligations
- Techniques de fixation des prix du diamant
- Techniques d'organisation en coopératives

En termes d'intrants, les artisans ont plus accès aux matériels suivants : pelles et pioches, machettes, motopompes. Quelques-uns ont des treuils et poulies, tronçonneuse, laverie(moquette). Ils ont moins accès au concasseur/broyeur mécanique.

Les difficultés énoncées par les artisans pour l'accès à du matériel de bonne qualité sont relatives au manque de ressources financières pour s'en procurer et à la non connaissance du

matériel de meilleure qualité que celui qui est déjà utilisé.

Il faudrait relever que certains orpailleurs (camerounais et réfugiés centrafricains) dans la région de l'Adamaoua (site de Fel), regroupés en association ou en coopérative reçoivent des aides du Haut-Commissariat de Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et du Lutheran World Federation (LWF) sous forme d'intrants. Malheureusement, les représentants de ces regroupements ne les redistribuent pas toujours à leurs membres.

➤ **Revenus et couverture des besoins**

Les revenus sont en général irréguliers sauf pour le site de Bonewala qui est une mine semi mécanisée et où les revenus semblent être journaliers.

Certains artisans réussissent à épargner (Gbiti, Yassisa et Bonewala) tandis que d'autres ne réussissent pas (Sandji, Fel).

En dehors de l'exploitation minière, la plupart des artisans disent avoir tous d'autres sources de revenus. Il s'agit notamment par ordre d'importance de l'agriculture, du commerce et de l'élevage.

Les revenus tirés de l'exploitation minière permettent de couvrir au plus la moitié (1/2) de leurs besoins en alimentation, santé et scolarisation des enfants.

5. Défis sociaux et environnementaux

Cet indicateur est le prolongement de l'indicateur précédent en ce qui concerne les conditions de travail, sécurité des travailleurs et l'environnement.

Les tâches dévolues aux femmes sont légèrement moins risquées que celles des hommes : laver, trier et tamiser, et transporter des minerais. La rémunération des femmes n'est pas équivalente (inférieure) à celle des hommes. Il y a des femmes qui effectuent des travaux/services indirects dans les sites tels que la restauration, le transport de l'eau, transport de la nourriture et d'autres biens,

On peut noter qu'il n'existe aucune sécurité sociale pour ces artisans miniers.

Lors de la collecte de données, on a pu observer la présence de 51 enfants dans les sites et participant à la production dont l'âge est compris entre 11 et 20 ans : Gbiti (1), Yassisa (33), Bonewala (12), Fel (5). Aucun enfant n'a été aperçu dans le site de Sandji au moment de la collecte.

D'un autre côté, il faudrait relever que certains parents campent ensemble pendant des semaines dans les chantiers et ne reçoivent les visites de leurs enfants laissés dans les villages loin des sites d'exploitation que rarement. Ce qui conduirait à une absence d'éducation et à un risque de drame familial.

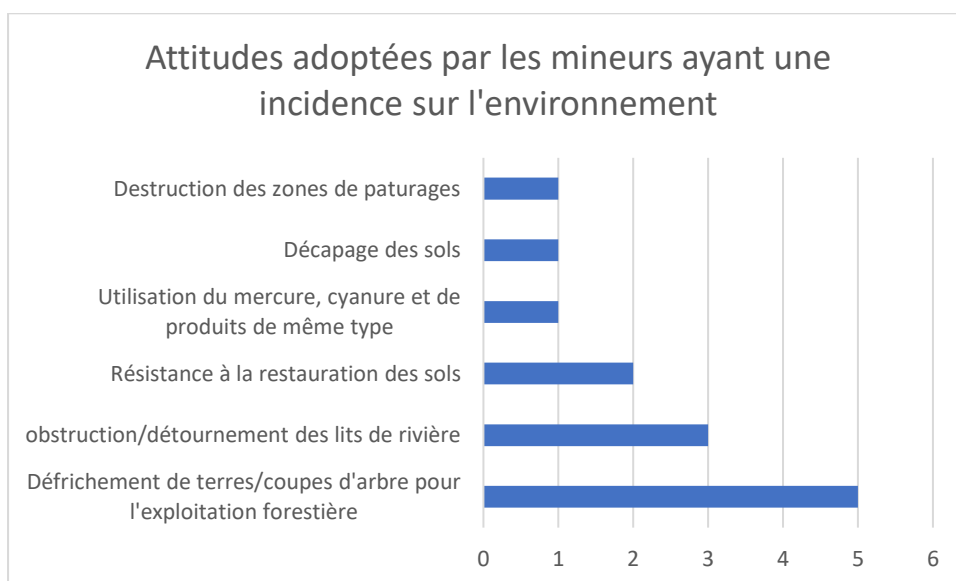
Au regard des données collectées, les cas de blessures, maladies et décès sont minimes :

	Nombre
Cas des blessures	3
Cas des maladies	2
Cas des décès	1

➤ **Attitudes adoptées par les mineurs face aux défis environnementaux**

Les principales attitudes adoptées par les artisans miniers ayant une incidence sur l'environnement sont :

- Le Défrichement de terres/décapage du couvert végétal et destruction des zones de pâturages entraînant des conflits entre les mineurs et les éleveurs
- L'obstruction/Détournement des lits de rivière avec pour incidence la destruction du biotope aquatique
- La Résistance à la restauration
- L'utilisation de produits tels que le mercure/cyanure et autres.



6. Violences (genre, conditions de travail, Force de maintien de l'ordre, Rebelles, etc.)

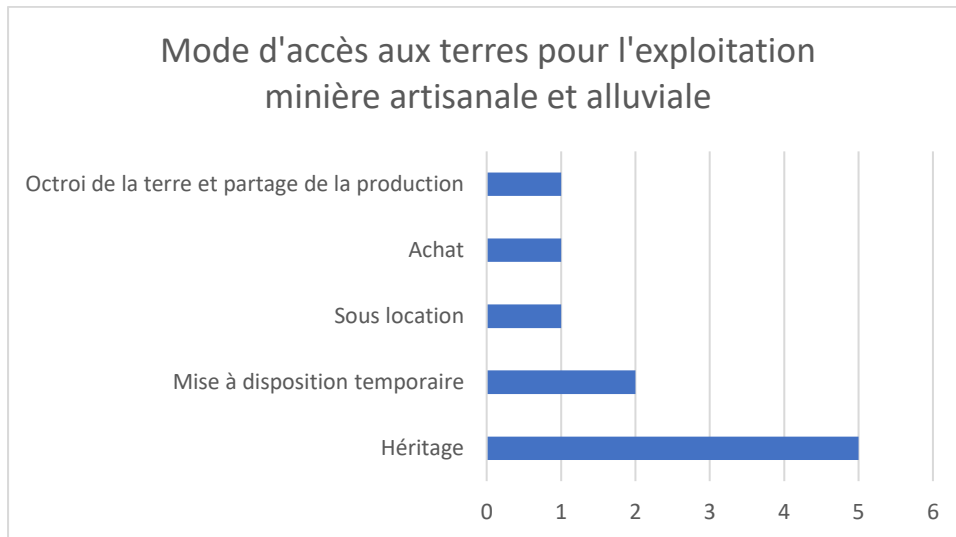
Les violences observées dans les sites sont principalement verbales, psychiques et morales à travers des menaces et intimidations sur des questions financières. Dans les sites de Gbiti et Yassissa, ces menaces sont rares et dans les sites de Sandji, Bonewala et Fel, elles sont fréquentes. Les auteurs de ces menaces et intimidations sont les forces de maintien de l'ordre, les autorités locales, chef de chantier, financeur et les rebelles particulièrement dans le site de Sandji. La sortie d'un diamant mobilise toutes les autorités autour de l'exploitant

Les violences sont relatives à l'exigence des quoteparts sur la production, au contrôle des

revenus, aux limites des terrains exploités pour l'activité. Pour ce dernier cas, les agriculteurs et les éleveurs exigent souvent la fermeture immédiate des trous et la remise en état du lit des cours d'eau pour permettre aux animaux de s'abreuver facilement et pour éviter des éventuels accidents.

7. Droits fonciers sur les espaces exploités par les artisans miniers et conflits

Les terres exploitées pour les artisans miniers dans les sites/chantiers visités appartiennent coutumièrement aux chefs de chantier. Le principal mode d'accès est l'héritage familial. Toutefois d'autres modes d'accès sont observables sous le graphique ci-dessous :



Dans ces chantiers (Gbiti et Sandji, Bonewala), il ne semble pas exister de conflits entre les artisans et d'autres acteurs. Mais dans les sites de Yassissa et de Fel, il y a des conflits observables entre artisans et acheteurs, agriculteurs, financeurs, éleveurs et force de maintien de l'ordre.

L'objet des conflits est lié au partage des gains, à l'utilisation de la terre et la ressource (Diamant) elle-même.

Les principaux mécanismes de gestion des conflits privilégiés par les artisans sont le règlement à l'amiable, le règlement auprès de l'autorité traditionnelle, et la plainte auprès des autorités administratives.

8. Faits nouveaux/marquants

Des faits marquants relevés sont notamment la présence des femmes enceintes dans le site de Yassissa (Est Cameroun). En outre, la confusion entre les lieux d'habitation et les chantiers d'exploitation est observable dans le site de Bonewala (Est Cameroun) : Les chantiers d'exploitation de Ngoundi 1 sont situés en plein village avec tout autour des maisons d'habitation des artisans, Ce qui a d'ailleurs constitué un point de discorde et a conduit à l'interruption des activités. Cette situation pourrait créer des conflits d'intérêts sur la redistribution des retombées entre le propriétaire du site et les voisins du village.



Par ailleurs, une nouvelle technique de lavage est expérimentée dans le site de Fel (région de l'Adamaoua). Avant la technique de lavage des graviers se faisait au niveau des lits des cours d'eau en recherchant uniquement les diamants tout en négligeant les autres ressources notamment l'or. Mais avec la conception des piscines et l'utilisation des bateaux et des tapis pour cette nouvelle technique de lavage, il y a plus de chances de trouver des pépites et des poussières d'or pour les orpailleurs à défaut des diamants. Cette pratique pourrait ainsi amortir les investissements et même permettre d'avoir un gain. Ce qui permettrait la récupération de l'or en grande quantité au regard de la rareté des diamants.

II. Difficultés rencontrées dans la surveillance indépendante du secteur

Au courant de la collecte de données effectuées par les OSC en guise de surveillance du secteur diamantifère, plusieurs difficultés ont été rencontrées. Il s'agit notamment de :

- La réticence des acteurs (artisans et collecteurs) à donner toutes les informations concernant leurs activités ;

- L'insécurité : La zone d'exploitation de Gbiti par exemple regorge un potentiel minier très important mais elle est secouée par les problèmes d'insécurité dus aux mouvements rebelles du fait de sa position géographique vers la frontière centrafricaine ;
- La limite des ressources financières disponibles pour couvrir un plus grand nombre de sites pertinents ;
- La désertion d'une OSC membre de la plateforme de surveillance.

Conclusions et recommandations

Malgré les limites énoncées plus haut sur les sites visités, certaines observations qualitatives peuvent être faites :

- Le taux d'enregistrement des acteurs (artisans et collecteurs) est très faible ;
- La presque totalité des sites n'ont pas d'autorisation comme l'exige le code minier ;
- Un grand nombre de centrafricains et personnes d'autres nationalités exercent l'activité minière pourtant réservée aux camerounais selon la loi ;
- Les registres de production sont inexistant sur les sites et par conséquent, la production n'est pas enregistrée, ce qui remet en cause la fiabilité des données statistiques de production et la traçabilité du diamant à partir de son point d'origine ;
- Le niveau d'alphabétisation des artisans miniers est faible, ce qui rend les documents de traçabilité difficiles à utiliser par les artisans ;
- Les artisans miniers ont besoin d'être outillés tant en connaissances qu'en intrants pour assurer une exploitation diamantifère rentable, en supposant que le sol camerounais soit effectivement riche en ressources diamantifères ;
- L'absence de bureau d'achat des diamants dans la région de l'Est fait questionner sur la destination des pierres extraites dans cette région ;
- La majorité des acheteurs des diamants exercent dans l'informel ;
- Les acheteurs s'approvisionnent tant au Cameroun qu'en RCA dans un contexte de porosité des frontières ;
- Les visites des agents du PK dans les sites ne sont pas assez régulières ;
- Les mécanismes de surveillance au niveau de la frontière et des aéroports sont défaillants en quelques points et peuvent être exploités par les contrebandiers ;
- Enfin des défis sociaux (éducation, violences, conflits, etc.) et environnementaux sont observables du fait de l'exploitation artisanale minière.

Au regard de toutes ces observations, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- Mener des activités visant à faciliter et à encourager l'enregistrement des différents

acteurs (artisans et collecteurs) et l'obtention des autorisations ;

- Réviser la loi pour permettre à d'autres nationalités d'exercer l'activité minière artisanale ;
- Outiller les artisans miniers tant en termes de connaissances et de matériels ;
- Sensibiliser les artisans sur les défis environnementaux et leur impact, ainsi que sur l'importance de l'éducation ;
- Doter les agents de surveillance des moyens adéquats pour assurer des visites régulières au niveau des acteurs de la chaîne de production, de commercialisation (artisans, collecteurs, bureau d'achat) et du matériel de pointe au niveau des frontières et des aéroports ;
- Renforcer les capacités des agents chargés de la surveillance au niveau des frontières et des aéroports y compris les Forces de maintien de l'ordre, les agents de douane et de l'aviation civile pour qu'ils comprennent mieux les enjeux relatifs à l'exploitation du diamant et au processus de Kimberley.